



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/89 de la Municipalité, du 17 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 1'380'000.– pour le remplacement du dégrilleur Bieri et la réalisation des travaux pour les adaptations consécutives du plan de travail de la prise d'eau de l'aménagement hydroélectrique de Lavey ;
2. d'amortir ce crédit au fur et à mesure des dépenses annuelles par prélèvement sur le fonds de réserve et de renouvellement de Lavey.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmänn, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le préavis N° 2015/84 de la Municipalité, du 3 décembre 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. d'allouer à la Municipalité un crédit d'investissement du patrimoine administratif de CHF 4'500'000.– pour financer la campagne de mise aux normes et de réfection des garde-corps sur le domaine public lausannois ;
2. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, sur vingt ans, les charges d'amortissements sur la rubrique 331 du Service des routes et de la mobilité ;
3. d'autoriser la Municipalité à calculer et à comptabiliser, en fonction des dépenses réelles, les intérêts y relatifs sur la rubrique 390 du Service des routes et de la mobilité ;
4. de balancer le compte d'attente N° 4201.581.439 ouvert pour couvrir les études préliminaires par prélèvement sur le crédit mentionné sous chiffre 1.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/35 de la Municipalité, du 7 mai 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M^{me} Rebecca Ruiz « Pour des conditions de travail décentes sur les chantiers de la Ville. Vers un plan d'action communal de lutte contre la sous-enchère salariale en lien avec la sous-traitance ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Natacha Litzistorf et consorts : « L'eau à l'honneur dans la ville et ses espaces publics » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Pierre Oberson : « Écoles, apprentissages et sans-papiers, quelle évolution depuis 2011, date du début de la nouvelle législature ? » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de refuser la prise en considération de ce postulat.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M^{me} Maria Velasco : « Pour une place Centrale conviviale et accueillante » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le rapport-préavis N° 2015/46 de la Municipalité, du 23 juillet 2015 ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

d'approuver la réponse de la Municipalité au postulat de M. Valéry Beaud, intitulé « Diminue l'allure, augmente le plaisir... à Lausanne aussi ! ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition de M^{me} Lilly Bornand et consorts (près de 600 signatures) : « Pour une ville sans prostitution de rue » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et communication, en vertu de l'article 73 *litt. b)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la motion de M^{me} Séverine Évéquoz et consorts : « Pour une mise en œuvre du réseau écologique lausannois, dès maintenant ! » ;
- vu le rapport de la commission nommée pour examiner cette affaire ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

1. de transformer cette motion en postulat ;
2. de prendre ce postulat en considération et de le renvoyer à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Matthieu Carrel et consorts : « Turbulences sur le marché électrique, quelles conséquences pour les investissements lausannois ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



E X T R A I T

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Romain Felli et consorts : « Alpiq est-elle entrée en fission ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M. Johann Dupuis, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité informe au plus vite ce Conseil de la stratégie qu'elle entend mettre en œuvre, suite à la décision de l'entreprise Alpiq de vendre 49% de ses participations dans des centrales hydroélectriques, ainsi que sa politique de moyen terme vis-à-vis de la production hydroélectrique compte tenu de la conjoncture actuelle et de la situation des prix sur le marché de l'électricité »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

15^e séance du mardi 15 mars 2016

Présidence de M. Yvan Salzmann, président

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Pierre-Yves Oppikofer : « La Municipalité censure le Syndicat des services publics » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi quinze mars deux mil seize.

Le président :

Le secrétaire :